

Anniversaire émeutes : on ne va parler que de Bouna et Zied, et oublier Jean-Claude et Jean-Jacques

A partir du 27 octobre prochain toute la planète bien-pensante va commémorer le cinquième anniversaire de ce qu'il est convenu d'appeler les « émeutes de novembre 2005 », avec rappel des « tragiques événements de Clichy sous Bois », qui ont vu la mort de « Zyed et Bouna », prénoms entrés au Panthéon des victimes de la police raciste française. La gauche sociologique, romantique, irresponsable et dangereuse inondera la scène médiatique de ses larmes de crocodile, et entre deux sanglots hoquettera : « rien n'a changé, tout peut recommencer ».

Afin de mieux résister à l'hypocrite déferlement compassionnel qui se prépare, il est bon de se remémorer les faits sous un autre angle, et notre commémoration ne sera pas exactement la leur.

27 octobre 2005, 16 h, Epinay sur Seine (Seine Saint Denis), Jean-Claude Irvoas, 56 ans, a été envoyé par son entreprise photographeur les lampadaires qu'elle venait d'installer Rue de Marseille. Un groupe de voyous le remarque, et lorgne particulièrement sur son appareil photo numérique, qu'il cherche à lui arracher. L'homme se défend, et croyant impressionner ses adversaires, prétend : « je suis policier à Nanterre », ce qu'il ne fallait surtout pas dire. Après avoir reçu neuf coups violents il s'effondre sous les yeux de sa femme et sa fille de 16 ans. Il meurt quelques heures plus tard.

27 octobre 2005, 18 h 30, Clichy-sous-Bois (Seine Saint Denis). Un appel anonyme avertit la police qu'une tentative de vol a lieu sur une baraque de chantier. Rapidement sur les

lieux, les policiers y trouvent un groupe de six jeunes dont on ne saura jamais ce qu'ils faisaient là ; toujours est-il qu'à la vue des policiers ils prennent la fuite. Trois d'entre eux, Bouna Traoré (15 ans), Zyed Benna (17 ans) et Muhittin Altun (17 ans), se dirigent vers un transformateur électrique avec l'intention manifeste de s'y réfugier. Les policiers affirmeront ensuite qu'ils crièrent en vain des mises en garde. L'irréparable se produit : les fuyards entrent dans le transformateur et sont électrocutés. Traoré et Benna meurent sur le coup tandis qu'Altun grièvement brûlé réussit à regagner son quartier.

A cette heure, aucun média n'a encore évoqué l'agression d'Epinais, tristement banale, et désormais négligeable. Car en quelques heures se rejoue le scénario type écrit d'avance pour toutes les morts violentes d'un « jeune de cité » (entendez d'origine arabo-africaine), surtout si la police y est impliquée. Voitures brûlées, équipements publics saccagés, policiers et pompiers attaqués... Mais cette fois l'ampleur de la réaction est inhabituelle. De quartier en quartier et de ville en ville, la France s'embrase.

4 novembre 2005, 21 h 30, Stains (Seine Saint Denis). Depuis huit jours le pays vit au rythme de ses nuits d'émeutes, et bientôt l'état d'urgence sera proclamé. Ce soir là Jean-Jacques Le Chenadec, 61 ans et son voisin Jean-Pierre Moreau 58 ans, tous deux membres du Conseil Syndical de leur immeuble, descendent pour éteindre un feu de poubelle qui menaçait le bâtiment. Ils essuient alors des jets de pierre d'un groupe se trouvant à proximité, sans dommage. Ils restent en retrait et continuent de discuter. L'un des voyous s'approche et les frappe violemment. Tous deux tombent au sol et quand J.P. Moreau se relève avec une contusion cervicale, il voit son voisin gisant inconscient, la tête ensanglantée. Il lui reste trois jours à vivre.

A ce moment les médias peuvent difficilement passer sous silence ces deux homicides. Le premier est certes sans rapport avec les faits de Clichy sous Bois, mais la proximité de temps, de lieu et de circonstance l'y réunit. Entre deux

reportages sur l'incendie d'une école ou l'attaque d'une voiture de police, il fallut évoquer rapidement les deux victimes innocentes (mais que faisaient-elles là aussi ?) sur le ton de : « ah au fait on avait oublié de vous dire... ». Car que comptent deux hommes qui ne sont pas des « jeunes », ont des noms trop français, et dont la mort ne suscitera ni désordre, ni réaction indignée d'une gauche qui depuis longtemps détient le monopole de la bonne conscience sélective ?

Très vite on oublie Jean-Claude et Jean-Jacques tandis que Zyed et Bouna sont devenus les martyrs emblématiques d'une France raciste parquant ses immigrés dans des ghettos où la police vient les harceler, et parfois les assassiner. Alors la France de cet automne 2005, c'est l'Amérique de l'été 1967 avec ses émeutes raciales. Cette romance qui permet de vendre du papier fait le tour de la planète, et le Pape lui-même y va de son couplet compatissant. Il y a bien peu de voix pour appeler les choses par leur nom : les émeutes ne sont que des actes de délinquance de droit commun. Parmi les petites frappes qui brûlent, pillent, agressent, il n'y a pas de Malcolm X, et encore moins hélas de Martin Luther King. Seulement des vauriens à la cervelle de colibri, souvent mineurs, qui lorsqu'ils sont jugés ânonnent devant le tribunal : « ben... à la cité d'à côté ils en faisaient autant, alors on voulait pas passer pour des bouffons.. ». Qu'importe, la gauche prétendument anti raciste tient un filon, elle ne le lâchera pas, et tant pis pour la France.

Quand le brasier s'éteindra, les sociologues et autres fins analystes des problèmes de société se pencheront gravement sur le phénomène. La recette sera toujours la même : on achètera la paix à coup de subventions à des associations que personne ne contrôle. On se gardera bien d'évoquer l'immigration et le laxisme de notre système répressif, seules causes réelles de ce qui vient de se passer. Périodiquement, les médias évoqueront cet épisode, toujours pour donner la parole à la gauche, aux responsables associatifs, ou à l'inévitable Jean Pierre Mignard, avocat encarté au PS et défenseur attitré de

tous les « jeunes de banlieue ».

Les deux victimes des voyous ? Oubliées. La justice faisait certes son travail, mais qui s'y intéressait ? Le 8 janvier 2010 la Cour d'Assises de Paris condamnait en appel les quatre coupables de la mort de J.C. Irvoas, tous issus de la « diversité », à des peines allant de deux à quatorze ans d'emprisonnement. Ni ce procès en appel, ni le premier devant la Cour d'Assises de Seine Saint Denis en 2007 n'avaient fait de bruit. Surtout, ne pas provoquer de réaction raciste. Mais au moins la justice est-elle passée.

On ne pourra en dire autant de J.J. Le Chenadec. Ce n'est qu'en 2007 que l'auteur, Salah Alloul, sera arrêté après une enquête difficile, et jugé en juin 2009 par la Cour d'Assises de Seine Saint Denis, écoperà de... cinq années d'emprisonnement. Oui, cinq ans pour une vie volée dans des conditions crapuleuses. Il s'est bien gardé de faire appel. Mais le plus choquant c'est que le Parquet, qui en a aussi le droit, ne l'a pas fait. C'est que contrairement au cas précédent, cet homicide avait eu lieu dans le cadre des émeutes. Alors surtout, ne pas rallumer les braises. D'où la discrétion de ce procès, comme pour J.C. Irvoas. Compte tenu des remises de peine (normales dans le principe mais qui rapetissent encore une courte peine) Alloul sera libérable en août prochain. Il aura alors 28 ans et toute la vie devant lui. Jean-Jacques lui, n'aura pas profité d'une retraite à laquelle il venait juste d'accéder, et n'aura pu célébrer ses quarante ans de mariage.

Vendredi dernier 22 octobre, comme pour préparer à sa façon la commémoration des cinq ans qui viennent de s'écouler, la justice a fait un beau cadeau aux bien-pensants. Au terme d'une longue instruction, le magistrat instructeur a décidé contre les réquisitions du Parquet, de renvoyer en correctionnelle les policiers auxquels les deux garçons avaient échappé. Ils seront donc jugés pour avoir fait leur métier. Nul doute que cette décision sera commentée avec satisfaction les jours prochains, en même temps que sera rappelé le souvenir de « Zyed et Bouna ». Les honnêtes gens

bien informés eux, ne se réjouiront pas de la mort des deux garçons, mais ils penseront aux policiers, à Jean-Claude et Jean-Jacques, victimes expiatoires d'une France envahie et racaillisée. Et ils auront honte pour leur pays.

Jean de la Valette